



LES VOYAGES

La Libre

*Preference*



## Keukenhof, une balade hollandaise au fil de l'eau



Du 3 au 6 avril 2021



# VOTRE BATEAU

## Le MS Lafayette

Construit en 1992 et renové en 2014, le MS Lafayette, catégorie 5 ancrés, navigue sur le Rhin et les canaux Hollandais.



Le bateau, de taille humaine, se divise en trois ponts :

Le **Pont Principal** reprend la plus grande partie des cabines. Les lits face à des grandes fenêtres carrées, la détente et la déconnexion au fil de l'eau est assurée grâce au défilé des différents paysages.

Au **Pont Supérieur**, le bar/salon panoramique est totalement dédié à la convivialité et la contemplation. Pour les soirées dansantes, une piste de danse est à disposition au centre du salon. La douceur de la navigation accompagnera vos repas raffinés de qualité servis dans le restaurant, également panoramique.

Le **Pont Soleil** met à disposition des transats et un espace fitness (vélo, tapis roulant) pour assurer un espace de détente à l'air libre.

Profitez d'un bateau fluvial à l'ambiance élégante, au style classique et à l'aménagement confortable.

- ✎ 43 cabines sur deux ponts pour une capacité de 82 passagers maximum / 20 membres d'équipage
- ✎ Les excursions durant la croisière sont en français



## VOTRE CABINE

Toutes les cabines du Ms Lafayette sont élégamment meublées et sont toutes équipées avec :

- ☞ Salle d'eau (douche & wc) privée
- ☞ Serviettes de toilette
- ☞ Tv à écran plat - Radio - Téléphone intérieur
- ☞ Coffre-fort
- ☞ Sèche-cheveux
- ☞ Climatisation reversible
- ☞ Électricité 220V
- ☞ Wifi

Toutes les cabines sont extérieures avec grandes fenêtres.

Vous avez le choix entre une cabine :

### ☞ Pont Supérieur



### ☞ Pont Principal



## PENSION COMPLÈTE

- La pension complète au restaurant
- Le forfait boissons au bar et au restaurant  
(choix de boissons soft, de vins & d'alcools gratuits)



## CARTOGRAPHIE



# PROGRAMME :

BRUXELLES – ANVERS 

SAMEDI 3 AVRIL

En fin d'après-midi, départ en autocar direction Anvers.

Embarquement à bord du MS Lafayette. Présentation de l'équipage et cocktail de bienvenue.

Dîner et nuitée à bord.

ANVERS  ROTTERDAM

DIMANCHE 4 AVRIL

Petit déjeuner à bord.

Matinée en navigation depuis le port d'Anvers.

Situé à l'estuaire de l'Escaut et face à la Mer du Nord, le port d'Anvers profite d'une situation idéale. Il est connecté à d'importants canaux belges permettant d'atteindre des zones industrielles du pays et à d'autres lieux clés de l'Europe comme le Ruhr allemand.

Classé quinzième au monde et deuxième en Europe après celui de Rotterdam, il s'agit du principal pôle économique anversoï.

Déjeuner à bord.



Arrivée à Rotterdam en après-midi. Visite libre.

Deuxième ville des Pays-Bas, Rotterdam représente le cœur industriel du pays. Il profite d'une place commerciale stratégique à niveau européen, grâce à son excellente position géographique à l'embochure du Rhin et de la Meuse et à proximité de la Mer du Nord. Fondée au XIIe siècle, Rotterdam s'organise autour de la digue de la rivière Rotte (qui donne son nom à la ville).

Ville natale du philosophe humaniste Érasme au XVIe siècle et du peintre Pieter de Hooch au XVIIe siècle, elle favorise la vie culturelle et participe au rayonnement néerlandais durant le Siècle d'Or.

Ayant été touché par des fortes périodes de récession provoqués par la Première et la Seconde Guerre Mondiale ainsi que par le crack boursier de 1929, Rotterdam a diversifié ses activités économiques et commerciales et développé son architecture contemporaine mettant en valeur ses musées et art moderne.

Soirée de gala et nuitée à bord.

Petit déjeuner à bord.

Matinée en navigation et déjeuner à bord.

Après le déjeuner, départ pour l'excursion au Keukenhof.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le domaine actuel du Keukenhof était un terrain de chasse où on y cultivait également des herbes aromatiques pour les cuisines du château de Teylingen de Jacqueline de Bavière. De ce fait, le nom de Keukehof a été adopté.

La tulipe, originaire de l'empire Ottoman turc, avait été importé en Hollande par le français Charles de l'Ecluse au XVI<sup>e</sup> siècle. Depuis lors, la fleur avait gagné une grande estime jusqu'à devenir elle-même monnaie d'échange et contribuer à la première bulle financière de l'époque moderne !

Son arrivée au parc n'aura lieu qu'à partir de 1949, quand celui-ci fut transformé pour accueillir l'exposition des fleurs à bulbes à instigation du maire de Lisse à l'époque.

Visite libre à pied du parc floral. Vous pourrez flâner à pied les 32 hectares entre les parterres des fleurs. Laissez-vous charmer par les couleurs et parfums des tulipes, narcisses, jonquilles et autres fleurs à bulbes. Passez par le pavillon dédié aux orchidées ou le jardin d'inspiration japonaise.

Au fond du parc, se situe un moulin datant de 1892 duquel vous aurez une vue imprenable sur les champs de tulipes.



Retour à bord à Amsterdam en autocar. Temps libre.

Dîner à bord.

Après le dîner, départ pour la traversée des canaux d'Amsterdam en bateau mouche.

Le centre d'Amsterdam s'articule autour de quatre canaux principaux en forme de demi-lune parallèles : Prinsengracht, Keizersgracht, Herengracht et Singel.

Cette dernière fut transformée en canal au XIV<sup>e</sup> siècle pour s'intégrer à la ceinture de défense de la ville. Les trois autres canaux furent dessinés au début du Siècle d'Or dans le but d'agrandir la ville. Les travaux commencèrent en 1560 et durèrent plus de cent ans.

Départ à pied du bateau pour rejoindre l'embarcadère du bateau mouche. Vous longerez le célèbre "**Port d'Amsterdam**", rendu célèbre par notre cher Jacques Brel. Ensuite, vous continuerez vers la ville, sur les fameux canaux d'Amsterdam grâce auxquels la ville doit son nom de "Venise du nord". On y contemple également la fabuleuse architecture de la ville et ses hautes maisons à pignons. Puis, débarquement et retour à bord avec l'animatrice de bord ou temps libre dans la ville.

Nuitée à bord.



Petit déjeuner à bord.

Débarquement et départ en autocar en direction d'Haarlem.

Connue comme « la cité des fleurs » ou « capitale de la tulipe », Haarlem est depuis plusieurs siècles le centre de production des bulbes de tulipe.

Fondée au IX<sup>e</sup> siècle, la ville fut victime des plusieurs attaques tout au long de son histoire. La plus importante eu lieu pendant l'hiver de 1572 à 1573 où la cité fut assiégée de mains des Espagnols pendant la Guerre des 80 ans. Le XVII<sup>e</sup> siècle fut marqué par le développement de l'activité textile ainsi que le début prolifique et spéculatif de la culture de la tulipe. Ce florissement coïncide avec le siècle d'Or d'où ressortent des grands noms comme Frans Hals ou Bartholomeus van der Helst.

Vous découvrirez cette charmante citée, qui a inspiré de nombreux peintres au cours des siècles. Vous y découvrirez entre autres la porte d'Amsterdam que, construite en 1400, elle est le seul vestige des murs de la ville ; la Grand Place, autrefois lieu de joutes des comtes de Hollande ; la maison Corrie ten Boom, utilisée comme cachette lors de la Seconde Guerre mondiale et l'impressionnante cathédrale gothique St Bavon datant des XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles. Haarlem compte un grand nombre de béguinages, dont la plus ancienne remonte à 1395.



Après la visite, temps et déjeuner libre.

Départ en autocar vers Bruxelles en début d'après-midi.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**



# LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 17 PARTICIPANTS

**PRIX PRESTO (réservation avant le 20/01/2021) :**

**Le prix par personne en cabine double en pont principal : 790€**

**Le prix par personne en cabine double en pont supérieur : 900€**

**Le supplément single est de : 235 €**

**PRIX (réservation à partir du 21/01/2021) :**

**Le prix par personne en cabine double en pont principal : 885€**

**Le prix par personne en cabine double en pont supérieur : 995€**

**Le supplément single est de : 235 €**

## CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les transports de Bruxelles à Anvers du jour 1 et d'Amsterdam à Bruxelles en passant par Haarlem du jour 4 en autocar confort
- ✍ La croisière de 4 jours et 3 nuits d'Anvers à Amsterdam avec le MS Lafayette
- ✍ La pension complète à bord
- ✍ **Les boissons incluses au bar et au restaurant (un choix de softs, vins et alcools gratuits « all day »)**
- ✍ Les excursions avec guide francophone
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons non incluses dans la formule boissons incluses
- ✍ Le déjeuner du dernier jour
- ✍ Les différents pourboires pour les excursions et les dépenses personnelles
- ✍ Les suppléments « carburant » si applicables
- ✍ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 13/10/2020

## REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE VOYAGE.

A renvoyer chez : Preference - Travel Team (Lic. A 1652)  
Rue des Francs 79 boîte 4 - 1040 Bruxelles  
Tel : 02/647 30 00 - Fax : 02/647 37 22  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

Je, soussigné,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

Réserve ..... place(s) pour le voyage en référence

Données Passager n°1 (telles que mentionnées sur le passeport)

Nom : ..... Prénom : ..... M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : ..... Nationalité : .....

N° de Passeport : ..... Date d'émission : ..... Date d'expiration : .....

Données Passager n°2 (telles que mentionnées sur le passeport)

Nom : ..... Prénom : ..... M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : ..... Nationalité : .....

N° de Passeport : ..... Date d'émission : ..... Date d'expiration : .....

Type de cabine :  Double en pont principal  Single en pont principal  
 Double en pont supérieur  Single en pont supérieur  Single en pont supérieur (sans supplément)

EN OPTION : Assurance auprès de « Assurinco »

Annulation 100% (hors Covid) - prime de 4 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

Multirisques COVID\* (Annulation + Assistance + Bagages + Covid) – prime de 5.76 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

**\*AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID**

**PRIX PONT PRINCIPAL :**

- Avantage : Prix presto jusqu'au 20 janvier 2021 : 790€
- Après le 20/01, le prix par personne en chambre double est de : 885 €
- Le supplément single est de : 235 €

**PRIX PONT SUPERIEUR :**

- Avantage : Prix presto jusqu'au 20 janvier 2021 : 900 €
- Après le 20/01, le prix par personne en chambre double est de : 995 €
- Le supplément single est de : 235 €

Un acompte de 30% est payable à la réservation sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le 03 mars 2021 :

Paielements:        Iban : BE92 7440 6349 9223  
                          Swift/Bic : KREDBEBB  
                          Référence : D.3480

*Si paiement par carte de crédit, seuls Mastercard ou Visa sont autorisés.*

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à ....., le .....

Signature pour accord :

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

**1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

**2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

**3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation.

Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

**4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

**5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).  
Lic Cat A 1652

**6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

**7. CARNET DE VOYAGE**

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur. Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

**8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

**9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

**10. CONSCIENCE DES RISQUES**

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

**11. PLAINTES ET LITIGES**

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

**12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie

**Voyages** :

Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 - www.gfg.be